



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : **02 septembre 2020**

Date d'affichage : **02 septembre 2020**

SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le sept du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle Jean Chauv de Mons.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Jacques FLORANTIN (suppléant de Rémy PETOTON), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSEIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE.
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Dominique TIXIER.
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT.

Absents représentés :

Rémy PETOTON.

Absents :

Roland GENESTIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Yves RAILLERE.

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-92 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE (SBA)

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Suite à la modification des statuts du SBA et à l'adhésion de Riom Limagne et Volcans, il convient de désigner les représentants de la communauté de communes Plaine Limagne selon les nouvelles modalités, à savoir 12 titulaires et 6 suppléants.

Titulaires (12)	Suppléants (6)
Isabelle DAURES	Nicolas AYME
Marie-Pierre BOURDIER	Franck LE GOUGUEC
Frédéric MARTIN	François LANDAIS
Florent PONCHON	Carmen FUENTES
Dominique TIXIER	Martine CLOUT
Jérôme GIBOIN	Dominique VERMYNCK
Florian CHANET	
David GAYET	
Amélie LUBIONDO	
Gilles MAS	
Fabrice VERY	
Patrick LACOSTE	

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- désigner tel que défini ci-dessus les représentants de la communauté de communes au sein du Syndicat du Bois de l'Aumône.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

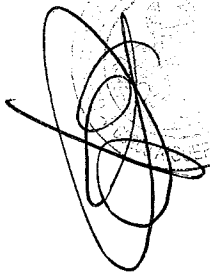
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 10/09/20

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

